



Présidence/Cabinet
N°/Réf : Cab/2021-M02

**Lettre de mission de Pascal Roblot,
Vice-président, conseil d'administration, politique et partenariats de site
2020-2024**

L'université de Poitiers inscrit sa trajectoire dans le modèle humaniste, citoyen et durable de l'*Université dans la Cité*. Il contribue à identifier les universités comme actrices centrales du *carré de la connaissance* (éducation, recherche, innovation, service à la société) et inscrit la durabilité et la qualité comme des exigences pour une université responsable. En accord avec la présidente, le vice-président en charge du conseil d'administration de la politique et des partenariats de site accompagne l'émergence des campus thématiques en interne de l'université, et assure les liens avec les partenaires de site et les autres sites associés à l'université de Poitiers. Il coordonne la liaison avec les collectivités territoriales. L'objectif de sa mission est de veiller à participer à l'ancrage territorial de l'université de Poitiers et accompagner la réalisation des associations nécessaires dans la région.

Missions. Le vice-président en charge du conseil d'administration de la politique et des partenariats de site a pour mission de définir les axes et les conventions de partenariat. Il doit tenir compte pour définir ces grandes orientations de la stratégie globale de l'université. Il doit également veiller à ce que les choix opérés bénéficient à l'établissement dans son ensemble, son rayonnement et développement global aussi bien du point de vue formation, recherche. Les différentes actions qu'il doit conduire sont de manière non exhaustive :

Actions conseil d'administration. Avec la direction générale des services et la direction des affaires juridiques, il prépare le conseil d'administration dont son ordre du jour et veille à la communication des documents nécessaires. Il coordonne la communication de l'action de l'équipe présidentielle dans le cadre du conseil d'administration.

Actions politique et partenariats de site. Il propose les axes de coopération avec les collectivités et les conventionnements y afférant. Il détermine les conditions de collaboration ou d'association avec les différentes structures rattachées à l'enseignement supérieur et participe à la coordination de l'universitarisation des professions de santé. Il participe à la mise en place et la coordination des campus thématiques.

Périmètre d'action. Le vice-président en charge du conseil d'administration de la politique et des partenariats de site est rattaché au pôle gouvernance et pilotage de l'équipe présidentielle. Il rend régulièrement compte de ses actions. Il représente en cas de besoin la présidente de l'établissement au sein des instances internes et externes concernées par ses missions, de manière non exhaustive : conseil d'administration, conseil de site, conférence des directrices et directeurs de composantes, conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université, conseil d'administration de l'ENSMA. Il est associé aux réunions concernant les partenaires tels que les collectivités dont les agglomérations (Grand Poitiers, Niort, Angoulême, Châtellerauld, Royan, Rochefort) et les départements,

Il est en relation étroite avec le Cabinet et la Direction Générale des Services. Il travaille avec l'ensemble des directions concernées par les politiques de partenariats, dont la Direction des Affaires Juridiques et des Archives. Il coordonne les actions de l'équipe présidentielle dans ses liens avec le conseil. Il s'appuie sur le Cabinet pour la coordination des actions et la communication institutionnelle. Cette lettre de mission est valable durant toute la durée de sa mission. Elle pourra être mise à jour en cas de besoin.

Poitiers, le 1^{er} septembre 2021,
Virginie LAVAL
Présidente de l'université de Poitiers